

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- 2025-87- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER (LTM) : Approbation du changement de nom commercial de l'Office du Tourisme Communautaire Cap d'Erquy Val André-Bretagne, Nature, Lacs & Patrimoine en Cap d'Erquy – Lamballe-Armor

A la suite de la reprise de la compétence tourisme par la commune de Pléneuf-Val-André ainsi que de la sortie effective de la commune de l'actionnariat de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme, il est proposé une évolution du nom commercial de l'Office du Tourisme communautaire « Cap d'Erquy – Val André / Bretagne, Nature, Lacs & Patrimoine ».

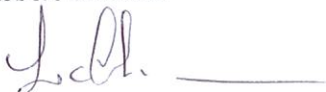
Le Conseil d'administration de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme, réuni en assemblée le 4 juin 2025, a formulé la proposition de changement de dénomination suivante : Cap d'Erquy – Lamballe Armor. Cette proposition s'inscrit dans la continuité du raisonnement de 2017 pour l'établissement du premier nom commercial de l'Office du Tourisme communautaire, en utilisant le nom commercial, deux portes d'entrée touristiques du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-Approuve l'évolution du nom commercial de l'Office de Tourisme Communautaire, porté par la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme, en Cap d'Erquy – Lamballe Armor »

-Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le secrétaire de séance, M. Robert LEBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

